

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
VU la demande de l'entreprise SOBECA du 24/04/2019 et du 15/05/2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er}: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : - 1 rue d'Or à La Wantzenau.
 - 22 rue du Général Leclerc.
 - entrée jusqu'au 5 rue des Sœurs.

Nature des travaux : Travaux de raccordement au réseau électrique.
 Pose de conduites sous trottoir et traversée de chaussée.

Date des travaux : à partir du 22 mai jusqu'au 14 juin 2019.

Directives : selon nécessité la chaussée sera momentanément barrée ou partiellement rétrécie avec un alternat par feux mis en place au droit du chantier. Le trottoir sera barré avec déviation des piétons sur le trottoir d'en face.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 30km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Clément BEGIN, entreprise SOBECA à Imbsheim,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 15 mai 2019

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Christophe GEORG

